



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 mars 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Henchoz Mikaël, Joakim et Valentin, La Combaz : Changement de la chaudière à bois sise dans le bâtiment ECA No 786 (parcelle RF No 257).

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Geser Liliane, La Gare : Création d'un deuxième appartement dans le bâtiment ECA No 98 (parcelle RF No 86).